



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



NUMÉRO E-E97049

VALABLE JUSQU'AU 27/06/2024

ÉDITÉ LE 20/12/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 06/10/2010

Forme juridique : SAS

Capital : 10 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers : RC

Siret : 527 545 628 00077

Code NACE : 4339Z

Numéro caisse de congés payés : 5002147/W 02

Assurance Responsabilité Travaux :

GROUPAMA 413100660001

Assurance Responsabilité Civile :

GROUPAMA 413100660001

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2022

Raison sociale : DBC RENOVATION

5 ALLEE DE MAITRE ZACHARIUS
80440 GLISY

Téléphone : 03 60 12 36 90

Portable :

Site Internet : www.dbcrenovation.fr

E-mail : contact@dbcrenovation.fr

Responsabilité légale :

DESCAMPS IVAN PRÉSIDENT

Fax : 03 60 12 36 95

Effectif moyen : 26

Tranche de classification : EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3511	Fourniture et pose de menuiseries extérieures en maison individuelle, petit collectif et petit tertiaire Mention RGE	07/03/2023
3811	Parois en bardages simples (Technicité courante) Mention RGE	28/06/2020
5133	Installation de chauffe-eau thermodynamique	30/08/2022
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	30/08/2022
7122	Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE	08/04/2021

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Pompe à chaleur : chauffage	30/08/2022
o Chauffe-Eau Thermodynamique	30/08/2022
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE D'AMIENS
2EME ETAGE - IMMEUBLE LE TANIN
34 AVENUE D'ALLEMAGNE
80090 AMIENS

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.